

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 13 AOUT 1797.

Extrait des Nouvelles (directes) de Londres,
du 1^{er} Août.

La gazette de la cour a publié ce qui suit : „Lord Bridport, dans une dépêche à l'amiralauté, joint deux lettres de Sir John Warren, datées à bord de la *Pomone*, l'une du 18 et l'autre du 24 Juillet. Par la première, il rend compte qu'étant le 16 avec l'*Ayrioi*, l'*Anson*, le *Sylphe* et le cutter la *Dolly*, à la hauteur de Ouessant, il entendit plusieurs coups de canons vers le Sud, ce qui le fit diriger de ce côté; que le 17 au matin, il découvrit une frégate, un bâtiment armé en flûte, une corvette et un brick ayant 14 voiles sous leur convoi, dans la baie d'Hodierne; qu'il en prit 8; que le bâtiment, la corvette et le brick s'échappèrent autour de Penmark; que la frégate ayant coupé les mâts s'échoua; qu'un brick chargé de munitions vint donner contre elle, l'endommagea, et coula bas lui-même. Dans la seconde, il annonce que la frégate, qui est la *Calliope* de 36 canons, est totalement détruite; qu'elle s'est séparée en deux, et qu'une moitié est coulée bas. Dans cette expédition, outre les 8 bâtimens pris et la frégate susdite, il en a brûlé trois, parmi lesquels le bâtiment armé en flûte, et coulé bas un qui étoit chargé de canons et de munitions navales.

„L'amiral Parker rend compte de la prise du corsaire françois, le *Hardi* par le *Telemachus*, et d'un autre corsaire françois, le *Couvier de la Mer*, montant 12 canons, et d'un brick par le *Trial*.

Le gouvernement a reçu hier à midi des dépêches du comte de St. Vincent; elles sont datées à bord de la *Ville de Paris* devant Cadix. Cet amiral s'ennuyant de ne faire que le blocus de ce port, a ordonné à quelques canonières de s'en approcher le plus qu'elles le

pourroient, et ensuite a fait faire un feu très vif sur la ville. Les lettres particulières mandent qu'il a offert de faire cesser le feu, si on vouloit lui payer une contribution de 1200 mille livres.

Le general Stuart va revenir; c'est le général de Burgh qui doit commander, conjointement avec le prince de Waldeck, les troupes angloises et portugaises.

Il s'est manifesté une sédition à bord du *Kings Fischer* à Lisbonne; elle a été promptement apaisée, et les chefs mis aux fers.

Suivant le rapport d'un navire arrivé de la Rivière noire à Bristol, la fièvre jaune y fait les plus grands ravages, et déjà un grand nombre des équipages de nos vaisseaux en ont été la victime.

La mer du Nord est actuellement infestée par un nombre incroyable de corsaires françois et hollandais.

On assure que l'Espagne a cédé la Floride à la France, et que dans les premiers jours de Mai, un général françois est parti de la Havane, muni de pleins-pouvoirs pour s'en mettre en possession.

Les françois menacent toujours les isles St. Marcou; s'ils réussissoient dans leur entreprise, on ne doute pas qu'ils ne tentassent bientôt de s'emparer de Jersey et de Guerneley.

Les 3 pour cent consolidés sont à 53 $\frac{1}{4}$.

De Paris, le 6 Août.

Le Directoire vient de rendre un arrêté relatif à la fête qui doit être célébrée le 10 Août. Cette solennité sera à peu-près la même que celle du 14 Juillet.

L'on parle toujours d'un rapprochement entre les deux pouvoirs. Lareveillère et Rewbel ont eu, dit-on, dans la soirée du 4, un entre-

rien particulier avec plusieurs membres des deux Conseils, et l'on s'est quitté fort satisfait les uns des autres. Ce qui paroît encore plus certain, c'est que des mesures sérieuses ont été prises pour assurer la tranquillité; les troupes qui étoient destinées pour Brest, sont en pleine marche vers cette ville; le reste rétrograde vers l'armée de Sambre et Meuse; on a fait arrêter plusieurs agitateurs. Carnot a en outre déclaré officiellement aux inspecteurs de la salle, que le ministre de la guerre avoit été chargé d'ordonner de rejoindre ou de quitter Paris aux militaires en congé, aux déserteurs et aux officiers déshonorés. Le général Humbert, chef de cette légion franche dont une partie s'est débandée, a été fortement reprimandé par Scherer. On attend maintenant avec impatience la réponse du Directoire au message proposé par Delarue et arrêté dans la séance du 4.

C'est une remarque importante à faire, que dans la commotion générale qu'on a voulu donner aux armées, celle de Rhin et Moselle n'a été employée à rien, et qu'on n'a pas même exercé de tentatives sur elle. Tout porte à croire que le général Moreau a conservé dans cette circonstance, cette noble réserve qui le caractérise, et que, dans les jours de paix comme dans les jours de combat, il suit les traces de Pichegru qu'il a pris pour modèle. (*Annales*).

Il arrive de toutes parts au corps législatif des adresses remplies de félicitations sur son courage à défendre la constitution, et des protestations du plus entier dévouement. L'on prétend aussi que plus de 400 officiers, la plupart d'un grade supérieur, des armées du Rhin et de Sambre et Meuse ont écrit à Pichegru pour lui assurer que les sentimens qu'il avoit exprimés dans son rapport étoient aussi les leurs. (*Ibid.*)

La *Clef du Cabinet* annonce qu'on lui écrit de plusieurs endroits : „Vous ne savez peut-être pas, citoyen, comment les acquéreurs de biens nationaux, qui sont obligés d'affirmer ces propriétés, s'expriment dans les baux qu'ils en passent annuellement? „Le voici : „Et dans le cas où je serois dépossédé, dit le bailleur, le présent est, dès ce moment, regardé comme non venu, et s'arrangera le preneur, comme il avisera bien, avec M. le comte ou M. le marquis etc.

L'ambassadeur Turc (dit une de nos feuilles) n'a point paru jusqu'à présent fort sensible aux charmes des françoises; pour se venger de cette froideur, elles ont quitté leurs coiffures à la grecque et adopté une sorte de turban.

Une lettre de Brest porte que vingt-six vaisseaux anglois sont devant le port; que 11 voiles ont paru dans le baie d'Audierne, et que des bâtimens de la même escadre ont effectué un débarquement à Berthaume. Le général Meunier, commandant dans cette partie, a requis le vice-amiral Morard de Galles de lui envoyer mille hommes de l'artillerie, de la marine; et, à cet effet, il est déjà débarqué des vaisseaux trois cents hommes de cette armée; le reste sera pris dans les demi-brigades qui sont à Brest.

— La séance du conseil des 500 du 4 a été entièrement occupée par le rapport sur la marche des troupes (mentionné dans notre avant-dernier N^o.) Celle d'hier 5. n'a offert aucun intérêt. On y a discuté et adopté un projet sur la liquidation des créances et pensions des gages de la liste civile.

Aujourd'hui, il a été lu, au commencement de la séance, une adresse des officiers du 3^{ème} régiment d'artillerie en garnison à Auxonne. Ils envoient au conseil un exemplaire de l'*Ami des Loix* qui leur a été envoyé sous le contre-seing du conseil des anciens, et qui contient de violentes déclamations contre une partie du Corps législatif. Ces braves guerriers protestent qu'ils sont dévoués à la constitution de l'an 3 et qu'ils révèrent les représentans du peuple.

Delahaie demande l'insertion de cette adresse au bulletin. — Trouilhe annonce que les inspecteurs de la salle des deux conseils se sont rendus au Directoire, et que dans la conférence qu'ils ont eue..... — Ici, Trouilhe est interrompu par Pastoret qui lui demande s'il est chargé de rapporter ce qui s'est passé dans cette conférence. — Trouilhe répond que non, mais qu'il n'en parle que pour prouver de plus en plus qu'il existe un plan pour tromper et séduire les armées.

L'on demande le renvoi de l'adresse aux Inspecteurs de la salle. Tallot s'y oppose. „Tous les écrits et actes concernant cette affaire, sont nécessaires, dit Vaublanc. Ils serviront à notre instruction et comme pièces du complot qui a été tramé contre nous. Quant à moi, je m'applaudis de les posséder. Ce que nous pouvons faire de mieux, c'est d'ordonner l'impression de toutes ces pièces. — Adopté.

(A la suite de cette séance, il est arrivé un message du Directoire, qui a causé de grands mouvemens dans la salle. Les uns disent qu'il contient la réponse du Directoire au message du 4; d'autres qu'il annonce la signature du traité de paix définitif avec l'Empereur.)

De la Haye , le 3 Août.

Dans la séance d'hier, le président de la convention nationale lui annonça, que la nouvelle qui s'étoit répandue que la flotte hollandoise avoit mis à la voile et étoit sortie du Texel, étoit dénuée de tout fondement; et que ce n'étoit qu'à la suite de quelques signaux mal donnés, que ce bruit s'étoit répandu. On lut en même tems une lettre de l'amiral de Winter, dans laquelle il annonce, qu'en effet la flotte avoit été prête à mettre à la voile, mais qu'elle en avoit été empêchée par un changement de vent; il ajoutoit que la flotte n'auroit pu sortir qu'en ordre de bataille, attendu que l'ennemi restoit toujours stationné devant le port. Après avoir entendu la lecture de plusieurs certificats envoyés par des officiers de marine, à l'appui des raisons alléguées par l'amiral de Winter, la convention renvoya cette affaire devant le comité de marine qui doit prendre les informations les plus exactes, afin de découvrir les motifs pour lesquels les faux signaux ont été donnés, et faire punir sévèrement coupables.

Avant-hier, les assemblées primaires s'étant formées dans toute l'étendue de la république, il a été nommé de nouveaux électeurs (*Kiezers*), qui ont déjà commencé hier à élire les nouveaux membres de la convention nationale. On n'apprend pas qu'il y ait eu le moindre désordre à cette occasion.

De Coblenz , le 9 Août.

Suivant ce qu'on apprend, le général Collaud est parti, le 8 de ce mois, pour Paris. — L'on ne conçoit rien aux mouvemens qui ont lieu parmi les troupes françoises. Un régiment de dragons et un de chasseurs, ainsi qu'une demi-brigade, qui d'après un contre-ordre avoient rebroussé chemin et se trouvoient déjà de ce côté-ci de la Moselle, viennent de faire de rechef volteface pour se porter vers la Meuse. Les troupes qui avoient quitté dernièrement le Hundsruock, ont pris la même direction. Le reste de la division de Collaud occupe toujours les mêmes cantonnemens.

L'on transporte beaucoup de gros canons de Weis à Andernach. Cette artillerie ainsi que celle qui se trouve près de cette dernière ville, doit être, dit-on, conduite dans la Belgique. — Le général Debelle est toujours à Neuwied; il y a encore quelque artillerie dans les ouvrages de la tête de pont.

Les bruits de paix ont causé beaucoup de joie ici; mais nombre d'officiers françois ne veulent y croire que lorsque la nouvelle en sera annoncée à l'armée.

Des Bords de la Lahn, le 11 Août.

Le général en chef Hoche, aussitôt après son retour à l'armée, a fait mettre à l'ordre ce qui suit:

Au Quartier-Général à Weizlar le 16 Thermidor.

L'armée doit être calme & tranquille sur les manœuvres que quelques agitateurs méprisables emploient pour renverser la liberté. J'ai été à portée de me convaincre moi-même, que le Directoire exécutif a pris & prendra constamment les mesures nécessaires pour assurer à la nation le prix des efforts qu'ont faits les armées depuis six ans, pour son bonheur & pour sa gloire. L'armée peut compter avec confiance que les membres du Directoire exécutif feront le sacrifice de leur existence, plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la constitution de l'an 3, & que les officiers généraux donneront toujours l'exemple du dévouement dans le cas où la liberté seroit menacée.

Signé, L. Hoche.

Chaque division de l'armée de Sambre et Meuse a fourni un bataillon d'infanterie, un escadron, 4 pièces de canon et une musique, pour la fête qui a été célébrée hier près de Weizlar. L'ordre du général en chef qui a été publié à ce sujet, portoit entre autres: On apportera les vivres pour 4 jours, & il sera requis dans l'arrondissement de chaque division, une quantité de vin & d'eau de vie, telle que chaque soldat puisse avoir une pinte de vin & au moins quatre rations d'eau de vie.

Outre le discours du général Hoche, on a encore imprimé et distribué une chanson ayant pour titre: *Hommage de l'armée de Sambre & Meuse au club de Clichy*. Nous en citerons les deux premiers et le dernier couplets.

Le vrai républicanisme
En France n'existoit plus;
A l'infâme despotisme
Plume & cœurs étoient vendus,
Quand le Bon Dieu sur la France
Jettant un œil radouci
Suscita, dans sa clémence,
Les beaux Messieurs de Clichy.
Clichyens, ô mes oracles
Que n'ai-je cent & cent voix
Pour célébrer les miracles
Que, grâce à vos soins, je vois;
O Dumslard, Larivière,
Job-Aimé, Doucet, Boissy,
D'un simple & franc militaire,
Agréez le grand merci
Républicains, à la ronde
Joignez vos voix à mes accents
Célébrons, quoiqu'on en fronde
Nos admirables Cinq Cents.
Et pour que notre message,
Soit lu sans être honni.
Qu'ils en reçoivent l'hommage
Par nos amis de Clichy.

De Francfort , le 12 Août.

Nous avons annoncé, dans notre avant-dernier Numéro, que le cercle du Haut-Rhin avoit

Illicité l'intervention de S. M. l'Empereur de Russie dans les négociations de la paix d'Empire. Cette démarche a eu en effet lieu. Quant à la substance de la note, énoncée en caractères italiques, et que nous avons tirée de la *gazette des Deux-Ponts*, nous sommes officiellement à la déclarer fautive et entièrement apocryphe. L'inconvenance de certaines expressions étoit assez saillante, pour faire douter avec raison de son authenticité; et nous avons à nous reprocher dans cette occasion trop de confiance pour une feuille, qui se pique d'ailleurs de véracité.

Les différentes déclarations et actes relatifs au partage final de la Pologne, viennent d'être rendus publics par la voie de l'impression. Nous donnerons successivement ces pièces importantes. Voici la déclaration qui les précède, et l'acte d'abdication qui les termine.

Déclaration uniforme.

Les derniers évènements qui ont amené la dissolution du royaume de Pologne, sont trop récents et trop connus, pour qu'il soit besoin de retracer ici toutes les considérations, puiffées dans la nécessité des circonstances, qui ont déterminé les deux cours impériales et Sa Majesté le Roi de Prusse à concourir à l'anéantissement de ce corps politique.

Les trois cours en notifiant à la diète de l'Empire cet événement et l'incorporation qui s'en est suivie des terres et domaines de cette République à leurs souverainetés respectives, se persuadent qu'elle ne pourra qu'applaudir à des vues ainsi combinées et conduites à leur fin, à l'aide des succès dont la providence a couronné leurs efforts.

(Celle pièce est signée par les ministres des trois cours à la diète générale.)

Acte d'abdication de S. M. le Roi de Pologne.

Nous Stanislas Auguste, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie etc. etc.

„N'ayant jamais envisagé dans la possession du trône, d'autre avantage, ni d'autre but, que le moyen de devenir plus utile à notre patrie; nous avons en la pensée de le quitter dans toutes les circonstances, où nous avons cru que notre éloignement pourroit contribuer à augmenter le bonheur de nos compatriotes, ou du moins à diminuer leurs infortunes. Convaincu actuellement que nos soins ne sauroient plus être utiles à notre patrie, après que la malheureuse insurrection qui y est arrivée, l'a plongée dans le renversement où elle se trouve; considérant de plus que les mesures sur le sort futur de la Pologne, nécessitées par l'urgence des circonstances, auxquelles Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, ainsi que les autres Puissances limitrophes ont eu recours, sont les seules qui peuvent procurer la paix et le repos à nos concitoyens, dont le bonheur a toujours été l'objet le plus cher de notre sollicitude; nous avons résolu en conséquence, par amour pour la tranquillité publique, de déclarer, comme nous déclarons par cet acte, de la manière la plus authentique, que faire se peut, que nous renonçons librement et volontairement à tous nos droits sans exception quelconque, à la couronne de Pologne, au Grand-Duché de Lithuanie, et à toutes leurs dépendances, de même qu'à toutes possessions et appartenances dans les dits états. Nous remettons cet acte solennel de renonciation à la couronne et au gouvernement de Pologne, entre les mains de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, volontairement, et avec la même droiture qui a guidé la conduite de notre vie entière. En descendant du trône, nous nous acquittons du dernier devoir de notre royauté, en conjurant Sa Majesté l'Impératrice d'accorder ses bontés maternelles à tous ceux dont nous avons été Roi, et qu'Elle communique cet effet de la grandeur d'âme à ses hauts Alliés.

„En foi de quoi nous avons signé le présent acte, et l'avons fait munir de notre sceau. Donné à Grodno, ce 14^{es} 25 Novembre 1795 et de notre règne la 32^e année. — Signé Stanislas Auguste Roi, — et S. Kniaz de Kozielsk Puzyna, secrétaire du cabinet de Sa Majesté.

A V E R T I S S E M E N T.

Du vin rouge de Bordeaux excellent, en caisses de 50 bouteilles, ainsi que du très bon vin vieux de Grave blanc, première qualité et des meilleures campagnes de Bordeaux, qu'on trouve ci-devant Litt. I, N^o. 149, rue dite Kornmarkt, se vend actuellement en commission, et pour le même prix, chez les frères Vogel et Ce., près la Cour de Nuremberg, Litt. L, N^o. 38, à Francfort sur le Mein.

* * * On prie les personnes qui pourroient donner des informations sur M. Marie Prieur de Bonillon, vicomte du Mans, d'en faire part à M. le comte de Mourichbaré à Fribourg en Suisse; il est chargé de lui communiquer les choses les plus intéressantes.